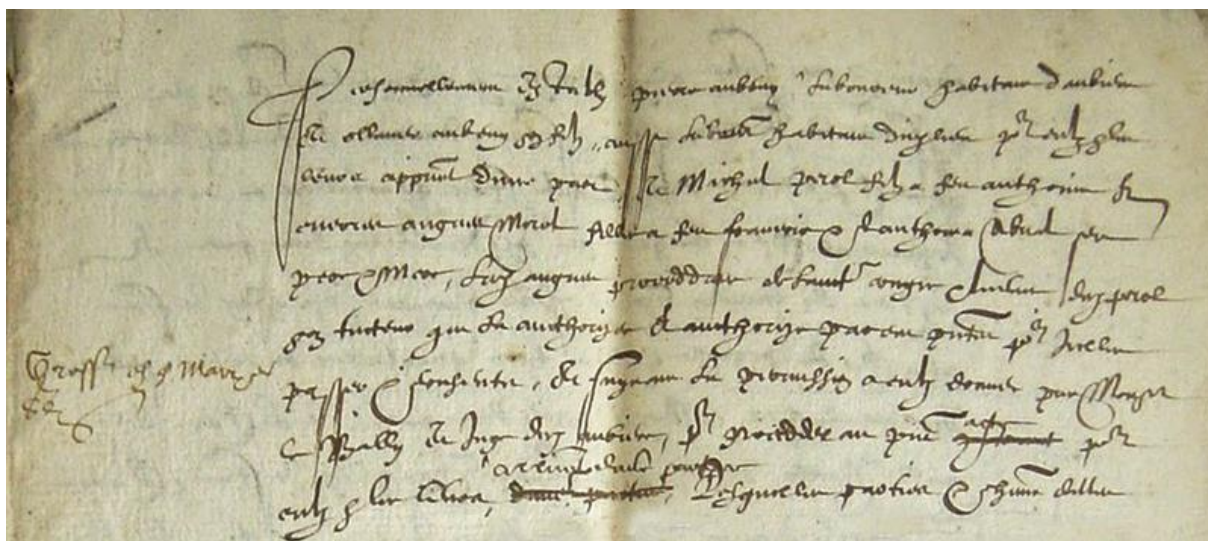


Anthonia Abrial, les aspects d'une vie



Anthonia Abrial, les aspects d'une vie

Abrial, voilà un patronyme pas banal à Aubière. Original mais fugace. Forme méridionale d'avril, nous dit le maître Albert Dauzat. Natif du mois d'avril ou sobriquet de celui qui annonce le printemps. Il apparaît pour la première fois dans la 3^{ème} transaction du 21 avril 1496 entre Louis, seigneur d'Aubière, et les habitants d'Aubière, au sujet des droits seigneuriaux, avec Guiot Abrial, qui se fait aussitôt oublié. Ce nom de famille réapparaîtra moins d'un siècle plus tard, pour disparaître définitivement (à Aubière) au début du XVII^{ème} siècle.



Extrait du contrat de mariage du 24 janvier 1591 (début de la première page) [cliché Pierre Bourcheix]
(Archives départementales du Puy-de-Dôme - 5 E 44 6)

Ce n'est pas par un acte qui concerne directement Anthonia Abrial que le patronyme refait surface en janvier 1591, mais pour le mariage de sa fille, Agnès Morel :

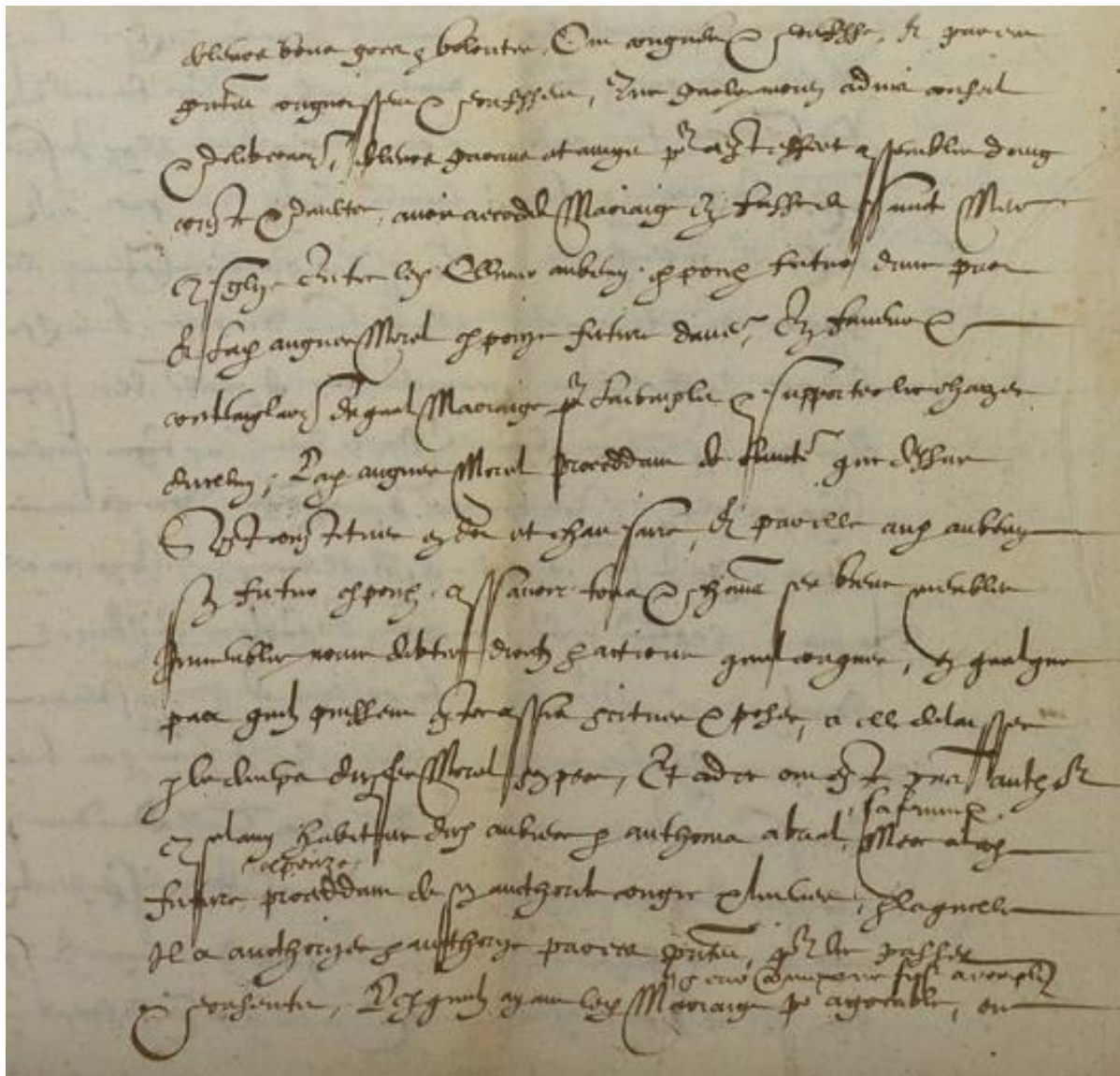
Contrat de mariage du 24 janvier 1591 « entre Ollivier Aubeny, fils à Pierre, mari de Françoise Obby, laboureurs habitants d'Aubière, et Agnès Morel, fille à feu François et Anthonia **Abrial**, sa veuve, et à présent femme d'Anthoine Esclany, soussigné. En présence de Michel Pérol, fils à feu Anthoine, tuteur de la future qui l'autorise. Dot de la future espouze :

- ♦ Une terre dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, contenant trois quartellées, joignant à la terre des hoirs de feu Jehan Vialeveaux d'une part, et la terre de François Gioux d'autre ;
- ♦ Plus une autre terre en lad. justice et au terroir du P...?, contenant trois quartellées, joignant à la terre de Michel Pérol d'une part, et la terre de Guillaume Noellet d'autre ;
- ♦ Plus une autre terre en ladite justice et terroir, contenant trois quartellées, joignant la terre d'Estienne Mallet d'une part, et un rif d'autre à midy ;
- ♦ Plus une autre terre contenant trois quartellées, située dans lad. justice et terroir, joignant à la terre de François Gioux d'une part, et la terre de Guillaume Noellet d'autre ;
- ♦ Plus une vigne contenant deux heuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Creux des Mallades, joignant la vigne de Guillaume Decor d'une part, et la vigne de Guillaume Noellet d'autre, lad. vigne faisant deux parcelles ;
- ♦ Plus une autre vigne contenant une heuvre, située en lad. justice et au terroir de Mallemouches, joignant à la vigne de Chaptard Vedel d'une part, et la vigne de Michel Bonabry d'autre ;

♦ Plus un petit pré contenant un quart d'heuvre, situé en lad. justice et au terroir de la Saigne, joignant au pré de M^e Jehan Taillandier d'une part, et le pré des hoirs de Michel Charrier d'autre ;

♦ Plus une robe de nopces bonne et honneste selon la quallité des parties (...).

Et ledit futur espoux a promis d'habiller lad. espouze d'une autre robe de ...? bonne et honneste selon sa quallité et de l'enjoyaller (...). Fait à Aubière en la maison dudit Esclany en présence d'honorable homme M^e Jacmet Dumolin, greffier dud. Aubière, soussigné ; Jacques Vialevaux ; François Morel [frère de la future] ; François Vialevaux ; Anthoine Aubeny ; Jacques Aubeny ; et messire Pierre Pin, curé dudit lieu, soussigné ».¹



Suite de la première page du contrat de mariage du 24 janvier 1591 (A.D. 63) [cliché Pierre Bourcheix]

Anthonia Abrial est sans doute née aux alentours de 1545. Peut-elle avoir un lien de parenté avec Guiot qui était chef de feu en 1496 ? Dans ce cas, elle pourrait être l'arrière-petite-fille de Guiot. Elle va se marier deux fois : vers 1567 avec François Morel qui décède avant 1570 ; vers 1570 ensuite avec Anthoine Esclany, le marchand. On lui connaît six enfants : François, Agnès et Michelle Morel, puis Anna, Michelle et Ollivier Esclany. On retrouve Anthonia Abrial pour le mariage de son fils aîné : contrat de mariage du 9 janvier 1593 entre François Morel et Mariette Ribeyre². Puis pour son testament en date

¹ - M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63.

² - M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63.

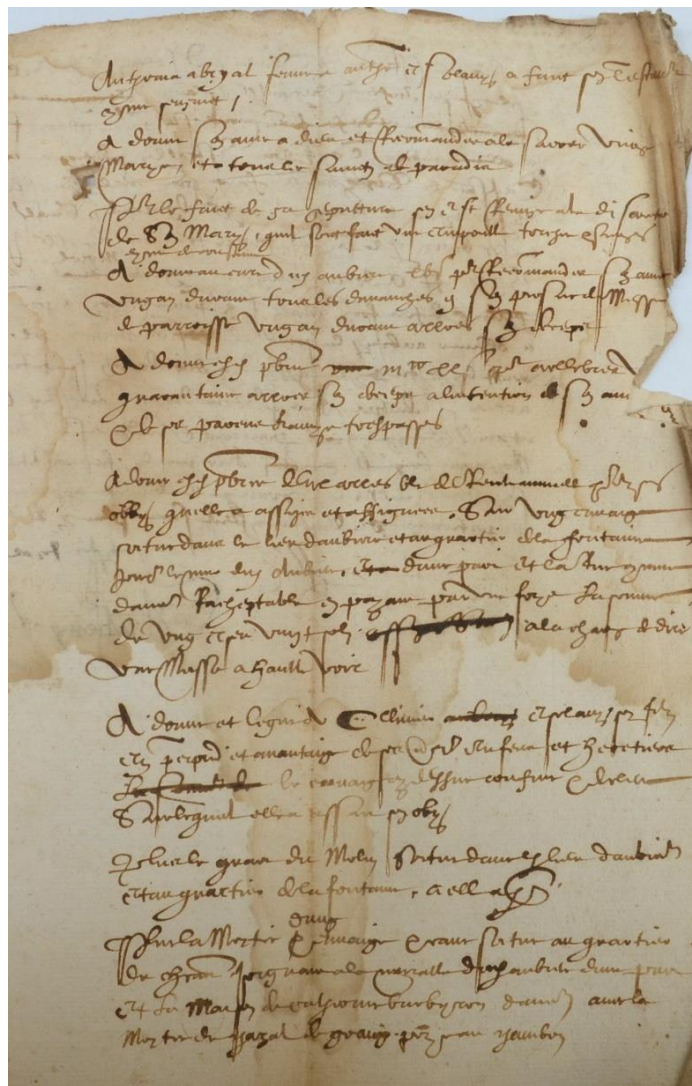
du 20 juin 1597 : « Anthonia Abryal, femme à Anthoine Esclany, a fait son testament en ma présence. A donné son âme à Dieu (...) ; a donné au curé et aux prêtres dudit Aubière (...), plus un cuvaige, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontaine, jouxte le mur dud. Aubière d'une part, et la rue commune d'autre partie.

A donné et lègue à Ollivier Esclany son fils, le cuvaige cy dessus confiné ;

Plus le quart du molin, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontaine ;

Plus la moitié d'une maison située au quartier du chasteau, joignant à la muraille dud. Aubière d'une part, et la maison d'Anthoine Barbeyron d'autre, avec la moitié du chazal de grange au Chambon.

A donné à Agnès Morel, fille de feu François Morel son premier mary, à présent femme à Ollivier Aubeny, la somme de vingt ...? » Témoins : Michel Dégironde Maugue, Anthoine Dégironde, Guillaume Noellet, Anthoine Vairs, Jehan Pezand, Pierre Tourgon.³



Première page du testament du 20 juin 1597 (Brouillon) [cliché Pierre Bourcheix]

Quelque chose nous interpelle dans son testament. Ce n'est pas qu'elle lègue le quart d'un moulin ; les propriétés indivises étaient fréquentes même à cette époque. Mais c'est que le moulin de la Fontaine, qui sera propriété du seigneur au XVIII^{ème} siècle, soit celle d'un particulier en 1597 ! En tous cas, c'est la première mention de ce moulin dans les textes.

³ - M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 12 - A.D. 63

Notons ici le passage éclair d'un certain François Abrial, parrain lors du baptême du 4 novembre 1601 de Catherine Dégironde, née le même jour, fille à Michel Dégironde et à Jehanne Roussel. Parrain : François Abrial ; marraine : Catherine Dégironde.⁴
Il ne réapparaît plus par la suite.

Enfin, arrêtons-nous, encore avec Anthonia Abrial, pour le contrat de mariage du 7 octobre 1603 entre Jehan Pironnet, fils à Pierre, marchand boucher d'Olhiergues, et Michelle Esclany, fille d'honorable personne Anthoine Esclany, habitant du lieu d'Obiere, et d'Anthonia Abrial. La dot de Michelle se compose ainsi, outre un lit de plumes garni avec tour de lit à rideaux, coffre fermant à clef, garni lui-même de draps, nappes, robes et autres linges..., elle reçoit « une vigne, appelée la Guerade, de dix heuvres, située à Obyere et au terroir de la Bezou ;

♦ Plus une terre de dix cartellées avec ses arbres, située à Obiere et au terroir des Sauzes, sive de la Pointe du Renard ;

♦ Plus une autre terre de dix cartellées, faisant deux parcelles, située à Obiere et au terroir des Gravins ; plus un pré appelé la l... ? de Chantoing, contenant une heuvre, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Granouiller ;

♦ Plus un autre pré de deux heuvres, dans la justice d'Obiere et au terroir de Laschamps, jouxte le pré d'Anthoine Jehan d'une part, et le pré de la cure dudit Obiere d'autre partie ;

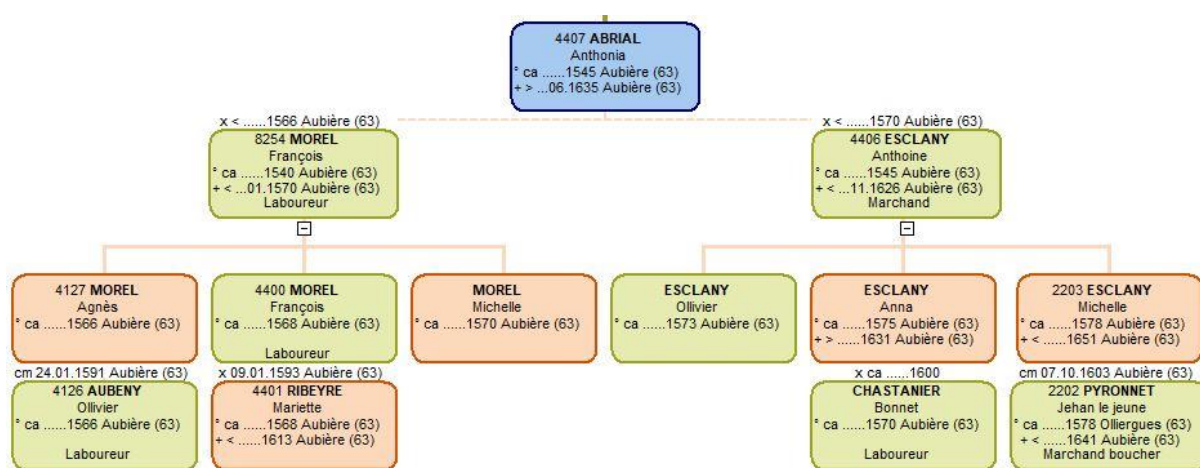
♦ Plus une maison avec ses aizes, située dans ledit lieu dhobiere et au cartier de la Font, au dessus du molin.

La future épouse reçoit de son futur époux une robe ... bagues et bijoux d'une valeur de quarante cinq livres...

Fait et passé audit Hobiere dans la maison dudit Esclany, en présence de messire François Noellet prêtre dudit Obiere, d'honorable homme M^e Jamet du Mollin, greffier dudit Hobiere, d'Anthoine Pironnet, procureur d'office du bailliage d'Olhiergues, de Nohel Bleine, greffier dudit Olhiergues, qui ont tous signé avec les parties, exceptés ladite épouse et Jehan Pironnet. ».⁵

Nous retrouverons Anthonia Abrial, veuve pour la seconde fois, en 1635, pour une ratification de donation⁶ au profit de ses deux dernières filles, Anna et Michelle Esclany et de leurs époux, donation qui résonne comme un testament...

Nota : Vous aurez remarqué que l'orthographe d'Aubière n'était pas trop fixée en ce temps-là : Obiere, Obyere, Hobiere...



Alors qu'Anthonia porte encore allègrement ses 4 fois 20 ans, elle continue de régler ses affaires, comme le montrent les deux actes qui suivent :

⁴ - Registres paroissiaux (R.P.) Aubière, B.M.S. – 6 E 14/1 - A.D. 63.

⁵ - M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63.

⁶ - M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 51 - A.D. 63

Vente du 21 novembre 1626. Anthonia Abrial, veuve de feu Anthoine Esclany, de ce lieu d'Aubière, a vendu à honorable homme M^e Anthoine Gasquet, praticien de Clermont, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, joignant la vigne dudit acquéreur de bize, la vigne de Pierre Viallevau de jour, et la vigne de Michel Bourcheir de midi, et ledict commun de nuit d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de soixante livres tournois...

Fait audit Aubière, en la maison du notaire soussigné, en présence de Michel Vaissas et Bonnet Chastanier dudit Aubière, qui n'ont su signer ni ladite Abrial aussi ; et Jehan Pyronnet et Gilbert Aubeny ont signé avec ledit acquéreur, le 21^{ème} jour de novembre 1626 avant midi.⁷

On ne lui connaît pas de testament à cette époque (elle en a déjà dicté un en 1597, comme vous venez de le lire plus haut). Alors qu'elle entre dans sa neuvième décennie, la maladie lui rappelle son grand âge. Elle fait signe à son notaire qui accourt pour écrire sous sa dictée cette donation :



Donation du 14 juin 1635. Anthonia Abrial, veuve de feu Anthoine Esclany, de ce lieu d'Aubière, étant dans son lit, détenue de certaine maladie corporelle, saine par la grâce de Dieu de ses sens et entendement, étant dans sa bonne mémoire, craignant d'être prise de mort à cause de son âge ..., et vieillesse, et de ne pouvoir disposer de ses affaires en bon et dû état, afin d'éviter à ses héritiers après son décès plusieurs différends et procès qu'ils pourraient ... l'un contre l'autre pour raison de sa succession, pour à quoi obvier et afin de leur donner moyen de vivre et de s'entretenir les uns et les autres en bonne intelligence et amitié fraternelle à l'avenir, a dit délaïsser, ratifier et confirmer ce qui s'ensuit :

Premièrement, que depuis le décès dudit feu Esclany son mari, elle a demeuré continuellement en la compagnie de M^e Jehan Pironnet son gendre, et auquel tant pour l'acquittement de ses dettes, nourriture et entretien qu'il lui a fourni, elle la cons... en d... ..., même à présent en sa présente maladie, de laquelle elle d... de quoi et ses services, elle est très contente et dont elle le reconnaît bien humblement, désirant que pour toute récompense de ceux-ci et autres qu'elle a pareillement reçus de Bonnet Chastanier, son autre gendre, d'agréer, ratifier, approuver et confirmer les contrat de donation par ...

⁷ - M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 – A.D. 63.

testamentaire qu'elle leur pourrait avoir ci-devant faites à leur profit et de ses filles qui sont Anna et Michelle Esclany...

Après son décès, elle veut que **le revenu du quart du moulin dudit Aubière à elle appartenant** d'une année seulement à compter du jour où elle décèdera, soit pris et reçu par eux pour être employé en pain afin de les distribuer aux pauvres nécessiteux dudit lieu ; et de même qu'ils pourraient vendre et aliéner une terre à elle appartenant, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de Proulhat, contenant une quartellée, jouxte le verger de M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, d'une part, le ruisseau d'autre, et la terre de Pierre Martin par sa femme d'autre partie, pour que le prix provenant de ladite vente être pareillement employé en bienfaits en l'église dudit Aubière, comme quarantaine pour la recommandation de son âme, tous les dimanches durant l'année après son décès...

Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, et sieur Victor Tailhandier, bourgeois à Clermont, et Jehan Chabaud, soussignés avec ledit Pironnet, et Jehan Aubeny, fils à feu Jacques, qui n'a su signer, ni ledit Chastanier et ladite Abrial aussi.⁸

Et c'est ainsi que nos ancêtres vivaient...

Abrial :

- 1- forme méridionale d'avril, sobriquet symbolisant le printemps, la jeunesse ;
 - 2- manteau à capuchon.
-

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière. Images générées par l'IA, sauf les photos d'actes au crédit de Pierre Bourcheix.

© - *Pierre Bourcheix, 2014, 2026.*

⁸ - *M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 51 - A.D. 63.*